
EPA Paris-Saclay

[Imprimer](#)

Paris-Saclay, un projet d'intérêt national



Paris-Saclay est l'un des huit principaux pôles d'innovation dans le monde (source : *MIT Technology Review*, juillet 2013). Son écosystème, dense et divers, regroupe 40 % de la recherche publique de la région parisienne et 40 % des activités de R&D industrielle dans les hautes technologies. De grands groupes, tels que Danone, Thales, EDF, Safran, PSA, Renault, Airbus, Air Liquide, GE et Nokia, collaborent et participent à un processus d'enrichissement mutuel avec un grand nombre de PME et de start-up innovantes. L'État engage un effort financier sans pareil par le biais des investissements d'avenir avec 1,5 milliard d'euros pour les projets immobiliers universitaires (Opération Campus et dotation) et 1 milliard d'euros pour les laboratoires et équipements d'excellence de Paris-Saclay, auxquels s'ajoute la création de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Projet urbain majeur de la Région Île-de-France, la dynamique de développement de Paris-Saclay s'opère à la fois au sein des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et par la création de nouveaux quartiers vivants. Le projet offre une opportunité unique de construire une ville intelligente et durable, intégrant de nouveaux services et des technologies de pointe, qui favoriseront les mobilités à faible impact, l'efficacité énergétique et l'économie des ressources.

Maître d'ouvrage de l'aménagement de ce territoire, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay travaille étroitement avec les collectivités locales pour faire de ce projet d'intérêt national un projet de territoire équilibré. Il mobilise les acteurs industriels pour stimuler la croissance autour de filières stratégiques (aérospatial-sécurité-défense, énergie, mobilités, TIC, santé). Il est aménageur

de deux zones d'aménagement concerté, les quartiers de la Vauve et le quartier de Moulon. Des études urbaines sont actuellement en cours sur le secteur de Corbeville, qui a fait l'objet d'une prise d'initiative de zone d'aménagement concerté en juin 2016, et dans les Yvelines à Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines et Trappes.

Excellence académique, renommée des établissements d'enseignement supérieur, concentration d'activités de recherche et développement, force industrielle des pôles d'activités majeurs de l'Essonne et des Yvelines, tissus de PME innovantes : Paris-Saclay possède les atouts pour répondre aux enjeux d'une économie mondiale en profonde mutation et s'adapter au modèle d'innovation du XXI^e siècle.

—
[File](#)

[ZAC Quartier de X - Marchés travaux à venir 2022_0.pdf \(1.19 Mo\)](#)

—
[File](#)

[ZAC du Moulon - Marchés travaux à venir 2022_compressed_0.pdf \(353.04 Ko\)](#)

[Lire le détail des projets sur le plateau de Saclay](#)

La politique d'achat de l'EPA Paris-Saclay

L'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay est soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application, pour tous ses achats de travaux, fournitures, services.

Les procédures d'achats de l'Etablissement respectent les trois principes fondamentaux inscrits à l'article 1 de l'Ordonnance

- **Liberté d'accès à la commande publique** : l'objectif est de permettre à toute entreprise de se porter candidate à l'attribution d'un marché. Cela se traduit par une publicité la plus large possible de manière à recevoir le maximum d'offres et à rédiger les termes de la commande avec objectivité pour ne pas écarter certains fournisseurs.
- **Égalité de traitement des candidats** : il s'agit de traiter de la même manière toutes les candidatures et offres qui sont proposées, sans favoritisme. Ceci se traduit notamment par l'obligation de respecter les délais prescrits et de garantir le même niveau d'information à tous les candidats.
Ce principe interdit à la personne publique de favoriser de sa propre initiative la candidature de PME ou d'entreprises locales au détriment de grandes entreprises ;
- **Transparence des procédures** : la transparence doit être présente à toutes les étapes de la procédure. En amont, par une publicité, quel que soit le montant du marché ; pendant la procédure de passation ; et enfin, en aval, par la justification du choix du titulaire du marché, la motivation du rejet des candidatures, des offres et une publication a posteriori des noms des attributaires .

Le respect de ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

L'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay est signataire de la Charte d'Engagement pour une commande publique et privée au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

Cette charte réunit l'ensemble des acteurs publics sur le Nord-Ouest Essonne (établissements publics, collectivités, communes...) aux côtés des représentants des acteurs économiques, de

l'emploi et de l'insertion (Atout Plie, Mission Locale...).

Elle définit la mise en place et le respect des clauses d'insertion dans les marchés publics, afin de promouvoir l'emploi des personnes handicapés ou en difficulté professionnelle.

L'animation et la coordination de la charte est confiée à "ATOUT PLIE NO 91".

La politique achats PME / Grands groupes de l'EPA Paris-Saclay

L'EPA Paris-Saclay, anime en partenariat avec la CCI Paris Ile-de-France et Pacte PME, un dispositif de mise en réseau des clubs d'entreprises locaux avec un axe fort visant à renforcer les relations PME-Grands comptes sur les achats généraux.

[lire la page dédiée à la politique achats PME / Grands groupes](#)

Investissements et calendrier de mise en oeuvre : zoom sur la ZAC du Quartier de la Vauve



L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay y aménage les espaces paysagers (lisières, espaces publics et espaces verts, circulations douces), les voiries, les réseaux d'eaux, de gaz, d'électricité, de communications électroniques, d'éclairage public et de signalisation. Il finance le programme des équipements publics de superstructures (groupes scolaires, crèches, équipements sportifs, équipements culturels).

La zone d'aménagement concerté du Quartier de la Vauve est un projet majeur qui mobilisera jusqu'en 2025 plus de ... [\[lire la suite\]](#)

Les marchés déjà attribués

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay est soumis à l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application, pour tous ses achats de travaux, fournitures, services. L'EPA Paris-Saclay communique chaque année la liste des attributaires de marché [\[consulter la liste des marchés attribués\]](#)